



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Val-des-Lacs se mobilise : un projet d'aire protégé menacé par les coupes forestières

Val-des-Lacs, le 3 décembre 2025. - Le samedi 29 novembre dernier, la Municipalité de Val-des-Lacs a tenu une rencontre d'information citoyenne portant sur le projet d'aire protégée menacé par des coupes forestières projetées sur son territoire. Plus de soixante personnes ont répondu présentes, dont plusieurs maires de la région des Laurentides ainsi que le préfet et la vice-préfète de la MRC des Laurentides, Marc L'Heureux et Kimberly Meyer.

Lors de cette rencontre, Patricia Lacasse, mairesse de Val-des-Lacs, et Isabelle Brissette, présidente du Comité Consultatif en Environnement (CCE) de Val-des-Lacs, ont présenté le projet d'aire protégée en terres publiques déposé en octobre 2024 auprès du gouvernement du Québec qui est aujourd'hui menacé par des coupes forestières, projetées à l'été 2026, dans le secteur Mariolle à Val-des-Lacs.

Le projet d'aire protégée a été élaboré par la Municipalité en collaboration avec sa population et des partenaires régionaux, scientifiques et communautaires. Il vise à protéger l'ensemble des terres publiques de Val-des-Lacs, soit 54 % du territoire municipal. Le but est de préserver ce territoire à forte valeur écologique qui joue également un rôle stratégique pour la connectivité des milieux naturels dans Laurentides et de Lanaudière.

Un projet d'aire protégée pour assurer la protection de la biodiversité

Le projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Nature 2030 et répond à l'engagement du gouvernement du Québec de protéger 30 % du territoire québécois d'ici 2030. Il bénéficie d'une subvention de 150 000 \$ du MELCCFP via la SNAP Québec pour l'élaboration d'une proposition d'aire protégée en terres publiques à Val-des-Lacs.

Les terres publiques de Val-des-Lacs jouent un rôle crucial de zone tampon en périphérie du parc national du Mont-Tremblant et abritent des massifs forestiers intacts ainsi que des vieilles forêts riches en biodiversité, des milieux humides essentiels à la résilience climatique et des corridors écologiques reliant le parc du Mont-Tremblant, le Mont Kaikop et la Forêt Ouareau.

Le projet vise à protéger les écosystèmes, favoriser l'accès à la nature mais aussi à revitaliser Val-des-Lacs, une des municipalités les plus dévitalisées de la MRC des



Laurentides, via le développement d'activités récréotouristiques à faible impact écologique.

Une menace imminente : des coupes forestières industrielles

Malgré cette démarche de conservation, Val-des-Lacs fait face à une menace importante, soit des coupes forestières. Le 14 novembre 2025, le MRNF a annoncé l'harmonisation du chantier Mariolle, situé au cœur du corridor écologique visé par le projet d'aire protégée à Val-des-Lacs, avec une présentation prévue à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) le 10 décembre 2025.

Ce secteur est particulièrement sensible, car il représente une zone hydrique cruciale pour la qualité de l'eau; c'est un endroit où il y a la présence d'espèces à statut précaire et dont le potentiel récréotouristique est élevé avec plusieurs sentiers pédestres.

Les risques sont majeurs : fragmentation des habitats, perte de biodiversité, atteinte à la qualité de l'eau, perte de sentiers et d'attractivité touristique et les coûts seront élevés pour la municipalité.

Mobilisation citoyenne et enjeux économiques

Plus de 1 100 signataires et 25 partenaires institutionnels appuient la démarche municipale d'aire protégée. Les coupes forestières ne génèrent aucune retombée locale tangible, alors que leurs impacts sont bien réels : usure des routes, perte de valeur foncière, dégradation du paysage et du patrimoine naturel.

À l'inverse, une aire protégée renforcerait l'économie locale basée sur le plein air, la villégiature et le récréotourisme.

Prochaines étapes

La Municipalité demande la suspension temporaire des coupes le temps que le projet de conservation, actuellement sous étude, soit évalué par le gouvernement. Cette façon de procéder serait d'ailleurs conforme aux principes de précaution et de gouvernance cohérente. Si cette demande est refusée, Val-des-Lacs étudiera toutes les options à sa disposition pour assurer la protection de son territoire.

Citations :

- Patricia Lacasse, mairesse de Val-des-Lacs : « La forte participation des citoyennes et citoyens aujourd’hui confirme que nous sommes sur la bonne voie. Val-des-Lacs, l’une des municipalités les plus dévitalisées de la MRC des Laurentides, possède un atout majeur : sa nature. Celle-ci représente un véritable moteur de développement économique. Nous travaillons actuellement à une étude de préfaisabilité pour la création d’un parc régional, afin de stimuler et soutenir l’économie locale. L’incohérence entre les ministères de l’environnement et Ressources Naturelles met en péril notre projet d’aire protégée. »
- Marc L’Heureux, préfet de la MRC des Laurentides : « Ce qui nous préoccupe c’est l’incohérence des coupes avec la réalité de la MRC des Laurentides, sa valeur écologique, mais aussi économique. Pour intégrer les coupes forestières, il faut qu’on soit beaucoup plus présents pour déterminer où seront faites les coupes forestières et la meilleure manière de les faire. »
- Kimberly Meyer, vice préfète et mairesse de Lac-Tremblant-Nord : « C’est important qu’on se supporte régionalement. On est une région très mobilisée et Val-des-Lacs a fait du beau travail aujourd’hui. On a vu la mobilisation des citoyens, et il y a une vision unanime de protection du territoire. »

CP: Gabrielle Sarthou

BV: De gauche à droite : Isabelle Brissette (présidente, CCE de Val-des-Lacs), Gaëtan Castilloux (maire, La Conception), Sylvain Loranger (maire, Sainte-Lucie), Marie-Lise Daigle (conseillère municipale, Val-des-Lacs), Kimberly Meyer (mairesse, Lac-Tremblant-Nord et préfète suppléante, MRC des Laurentides), Leïla Copti (conseillère municipale, Val-des-Lacs), Patricia Lacasse (mairesse, Val-des-Lacs), Marc L’Heureux (préfet, MRC des Laurentides) et Marianne Laliberté (directrice (bureau de comté) et conseillère politique de France-Élaine Duranceau).